

46. Villers-Robert, OAP « Chemin de l'Eglise »

Contexte

Cette greffe villageoise (extension) vient renforcer la centralité de village de manière concentrique et avec l'opportunité de créer une diversité de logements.

Principes d'aménagement

- › Offrir une diversité de taille de parcelles et de logements pour répondre à différentes situations de vie et générer une mixité
- › Structurer la place de l'Eglise avec un bâti reprenant l'implantation des fermes
- › Préserver la lisière boisée (ouverture paysagère traversante)

| Déplacement / Espace public | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|  | Ruelle à créer |
|  | Cheminement piéton à aménager |
|  | Placette inter-parcelles à créer |
| Paysage / Environnement | |
|  | Lisière de bois à préserver (bande de 30 m.) |
|  | Trame verte à préserver (boisement, talus végétalisé) |
|  | Arbre à conserver |
|  | Bande plantée (accompagnement de la rue) |
|  | Points de vue à préserver |
| Urbanisation | |
|  | Îlot d'habitat individuel |
|  | Îlot d'habitat mitoyen ou intermédiaire |
|  | Sens d'implantation du volume principal |
|  | Implantation du bâti sur rue |
|  | Implantation d'un espace planté (bande de recul +/- =10m) |



Caractéristiques des îlots :

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Ilot 1 : 3 logements individuels

- Implantation du bâti à l'arrière d'un espace jardiné en partie Sud et de façon à dégager les vues sur le val d'Orain
- Orientation du bâti parallèlement à la ruelle

Ilot 2 : 6 logements mitoyens ou intermédiaires

- Offrir des logements adaptés à des ménages de taille modeste
- Encadrer la placette avec le bâti pour créer un espace convivial
- Planter des haies vives à l'arrière des parcelles pour créer une transition entre public et privé

Ilot 3 : 3 logements individuels

- Orientation du bâti perpendiculairement à la ruelle (pignon sur rue)

Ilot 4 : 4 logements mitoyens ou intermédiaires

- Implantation du bâti en mitoyenneté et sur rue (ambiance résidentielle) avec implantation d'annexe sur la placette ou le chemin de l'église
- Orientation du bâti parallèlement à la placette ou au chemin de l'église

Objectif de 16 logements sur une superficie de 9 600 m²

Densité urbaine brute de 16 logements à l'hectare

Références à valeur d'illustration

Réinterpréter des formes bâties traditionnelles dans un cadre de lisière forestière



Chapelle-des-Marais, 44